



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU TARN

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
27	21	25

Date de la convocation
22/02/2024

Date d'affichage
22/02/2024

Délibération n° 2024-04

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNE DE SAÏX (Tarn)

Envoyé en préfecture le 04/03/2024

Reçu en préfecture le 04/03/2024

Publié le 04/03/2024

ID : 081-218102739-20240229-D2024_04-DE

S'LO

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf février,
à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Polyvalente Elie
Castelle sous la présidence de M. Jacques ARMENGAUD, Maire.

Présents : J. ARMENGAUD, Maire, G. DEFOULOUNOUX, M. MARSAL, A. CAUSSE,
P. CASTAGNÉ, D. BONNAFOUS, F. DUARTE, Adjoint, PE DAUZATS, C.
PAUPARDIN, D. OLOMBEL, P. PERES, N. SERRES, O. BRICLOT, O. GRIBOUVAL, F.
PAULIN, D. MALBREL, A. VRIGNEAU, L. DORI-LASTERE, E. MAUREL et F. GEA. D.
PURI EUR arrivé à 19h30.

Absents excusés : J. GULMANN (pouvoir à M. MARSAL), G. MARTY (pouvoir à P.
CASTAGNE), O. MARCHAL (pouvoir à D. OLOMBEL), V. LACROIX-SIGUIER (pouvoir
à G. DEFOULOUNOUX), A. BONNET (pouvoir à F. DUARTE), S. ARCOUDEL.

Secrétaire de séance : P. CASTAGNÉ

Objet : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, selon l'article L. 2312-1 du Code Général des
Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au sein du Conseil
Municipal sur les orientations générales du budget, 10 semaines avant l'examen du Budget Primitif.

CET EXPOSÉ ENTENDU, SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE
ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **DONNE ACTE** à Monsieur le Maire de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice
2024 en séance publique ce jour.

SAÏX, le 29/02/2024

Le Maire,



Jacques ARMENGAUD

Date d'affichage : - 4 MARS 2024



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNE DE SAÏX (Tarn)**

Envoyé en préfecture le 04/03/2024
Reçu en préfecture le 04/03/2024
Publié le 04/03/2024
ID : 081-218102739-20240229-D2024_05-DE

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU TARN**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
27	21	26

**Date de la convocation
22/02/2024**

**Date d'affichage
22/02/2024**

Délibération n° D 2024-05

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Polyvalente Elie Castelle sous la présidence de M. Jacques ARMENGAUD, Maire.

Présents : J. ARMENGAUD, Maire, G. DEFOULOUNOUX, M. MARSAL, A. CAUSSE, P. CASTAGNÉ, D. BONNAFOUS, F. DUARTE, Adjoint, PE DAUZATS, C. PAUPARDIN, D. OLOMBEL, P. PERES, N. SERRES, O. BRICLOT, O. GRIBOUVAL, F. PAULIN, D. MALBREL, A. VRIGNEAU, L. DORI-LASTERE, E. MAUREL et F. GEA. D. PUR. EUR arrivé à 19h30.

Absents excusés : J. GULMANN (pouvoir à M. MARSAL), G. MARTY (pouvoir à P. CASTAGNE), O. MARCHAL (pouvoir à D. OLOMBEL), V. LACROIX-SIGUIER (pouvoir à G. DEFOULOUNOUX), A. BONNET (pouvoir à F. DUARTE), S. ARCOUTEL.

Secrétaire de séance : P. CASTAGNÉ

Objet : ADRESSAGE

Monsieur le Maire rappelle que l'adressage de la commune doit être réalisé conformément au Décret 2023-767 du 11 août 2023 relatif à la mise à disposition par les communes des données relatives à la dénomination des voies et à la numérotation des maisons et autres constructions.

Afin d'être en conformité avec les règles de l'adressage, il est nécessaire de procéder à une suppression et deux créations de voies

Voies à supprimer

Code	Libellé	Plan	Remarque
0167	Impasse des Figuiers	PR31	devient le PR68 Impasse de l'Arbousier

Nouvelles voies à créer

Code	Libellé
PR67	Parc du Colombier
PR68	Impasse de l'Arbousier

Envoyé en préfecture le 04/03/2024

Reçu en préfecture le 04/03/2024

Publié le 04/03/2024

ID : 081-218102739-20240229-D2024_05-DE

SLO

**CET EXPOSÉ ENTENDU, SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE
ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

➤ **APPROUVE** la suppression de l'impasse des Figuiers

➤ **APPROUVE** la création des voies « Parc du Colombier » et « Impasse de l'Arbousier » (conformément aux plans annexés)



SAIX, le 29/02/2024

Le Maire,

Jacques ARMENGAUD

Date d'affichage : - 4 MARS 2024



DENOMINATION A CREER

PR67 - Parc du Colombier





DENOMINATION A CREER

PR68 - Impasse de l'Arbousier





REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU TARN

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
27	21	26

Date de la convocation

22/02/2024

Date d'affichage

22/02/2024

Délibération n° 2024-06

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAÏX (Tarn)**

Envoyé en préfecture le 04/03/2024

Reçu en préfecture le 04/03/2024

Publié le 04/03/2024

ID : 081-218102739-20240229-D2024_06-DE

*L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf février ,
à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Polyvalente Elie
Castelle sous la présidence de M. Jacques ARMENGAUD, Maire.*

Présents : J. ARMENGAUD, Maire, G. DEFOULOUNOUX, M. MARSAL, A. CAUSSE,
P. CASTAGNÉ, D. BONNAFOUS, F. DUARTE, Adjoints, PE DAUZATS, C.
PAUPARDIN, D. OLOBEL, P. PERES, N. SERRES, O. BRICLOT, O. GRIBOUVAL, F.
PAULIN, D. MALBREL, A. VRIGNEAU, L. DORI-LASTERE, E. MAUREL et F. GEA. D.
PURi EUR arrivé à 19h30.

Absents excusés : J. GULMANN (pouvoir à M. MARSAL), G. MARTY (pouvoir à P.
CASTAGNE), O. MARCHAL (pouvoir à D. OLOBEL), V. LACROIX-SIGUIER (pouvoir
à G. DEFOULOUNOUX), A. BONNET (pouvoir à F. DUARTE), S. ARCOUDEL.

Secrétaire de séance : P. CASTAGNÉ

Objet : MOTION SOUTIEN AUX ÉLUS ET PERSONNELS VICTIMES D'AGRESSION D'OPPOSANTS À L'AUTOROUTE A69

Depuis maintenant plusieurs mois, le chantier de l'autoroute cristallise une opposition qui au-delà de la manifestation pacifique, droit reconnu dans la constitution de notre République, prend aujourd'hui un caractère d'une violence qui ne cesse de s'amplifier.

Elle s'est d'abord manifestée par des dégradations sur les bâtiments publics. En effet, ce ne sont pas moins que les locaux de la communauté de commune sur la base de loisirs, le bâtiment de la réserve naturelle de Cambounet sur le Sor, les locaux des mairies de Puylaurens et Soual et jusqu'au portail de l'école de Lescout qui ont été dégradés tour à tour.

C'est à présent les élus de proximité qui sont personnellement visés par des agressions, comme celle subie par Jacques ARMENGAUD, Maire de Saïx, dans l'exercice de ses missions.

Est-il encore besoin de rappeler que les élus de nos territoires ruraux, ont à cœur d'agir pour la sécurité et la tranquillité de nos concitoyens, dans une volonté d'apaisement et de dialogue, bien au-delà de toute considération partisane. Il en est de même des personnels communaux et intercommunaux dévoués au bien-être de la population.

Est-il nécessaire de préciser que :

- pourchasser et dégrader le véhicule d'un élu du peuple,
- porter atteinte à la libre circulation des riverains sur le domaine public,
- créer un climat d'insécurité et de crainte pour les riverains,
- invectiver, dénigrer voire s'en prendre aux agents du service public

ne constituent en rien des actions tolérables dans une démocratie.

Aussi, à l'instar du conseil communautaire de Sor et Agout, les élus de la commune de SAÏX

➤ **AFFIRMENT** leur profond soutien au maire, Jacques ARMENGAUD, à tous les élus du territoire et à l'ensemble des agents du service public, démunis face à une violence grandissante de groupuscules qui s'affranchissent des règles de droit et se nourrissent d'une haine assumée envers les élus de la République et les personnels de l'administration.

Envoyé en préfecture le 04/03/2024

Reçu en préfecture le 04/03/2024

Publié le 04/03/2024

ID : 081-218102739-20240229-D2024_06-DE

SLO

➤ **REAFFIRMENT** leur engagement à rejeter toutes formes de violence, verbale ou physique, qui n'ont pas leur place dans une démocratie.

➤ **REPONDENT** à l'appel pour la solidarité entre les communes et à la promotion d'un dialogue constructif entre élus, institutions, et citoyens.

**CET EXPOSÉ ENTENDU, SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE
ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

➤ **APPROUVE** cette motion de soutien aux élus et personnels victimes d'agressions d'opposants à l'autoroute A69.



SAIX, le 29/02/2024

Le Maire,

Jacques ARMENGAUD

Date d'affichage : - 4 MARS 2024